

var SS00270A - Numéro d'identification du prestataire auxiliaire ([Soins de santé](#))**Synonyme** Numéro INAMI du prestataire auxiliaire

Description Le numéro d'identification du prestataire auxiliaire. Cette variable est remplie dans les situations suivantes :

- lorsque la prestation de soins est attestée par un infirmier mais effectuée par un aide-soignant, on indique le numéro d'identification de l'aide-soignant ([Norme du prestataire](#) = 2).
- lorsque la prestation de soins est attestée par un médecin qui a accès aux données du Dossier médical global (DMG) mais n'en est pas le gestionnaire, on indique le numéro d'identification du gestionnaire ([Norme du prestataire](#) = 4). Ceci concerne uniquement les situations de diminution du ticket modérateur en raison du DMG.
- lorsque la prestation de soins est attestée par un médecin mais effectuée par un médecin stagiaire, on indique alors le numéro d'identification du stagiaire ([Norme du prestataire](#) = 5).

Codification

Ce numéro est composé comme suit :

BB PPPP CC

où :

- BB: code profession;
- PPPP: numéro d'ordre;
- CC: chiffre de contrôle = 97 - le reste de la division des six premiers chiffres du numéro d'agrément divisé par 97 (mod 97).

Remarques

La variable est toujours remplie pour les prestations infirmières pour lesquelles des enregistrements statistiques avec pseudo-codes sont nécessaires. Dans ce cas, la variable [Norme du prestataire](#) peut également prendre la valeur 1 ou 9.

Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le [site web de l'INAMI](#) sous '**Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?**' (recherchez Enregistrement de type 50 Zone 49). Vous trouverez en Annexe 16 de ce document davantage d'informations relatives à la structure du numéro d'agrément INAMI.

Disponible	Database	Variantes	Premières données	Dernières données
	Soins de santé	ALL	2015-01-01	2024-06-30

Info demandes de données Cette variable est toujours livrée sous forme codée, à moins que le Comité de sécurité de l'information (CSI) n'ait accordé une autorisation explicite. Cette variable est à l'origine numérique ; une fois codée, elle devient alphanumérique. Le nombre de positions avant et après codage reste inchangé.

Code SS00270A**Format SAS** 8. (numeric)

Variable(s) équivalente(s)

- [SS00270B-Qualification du prestataire auxiliaire](#)
- [SS00340-Norme du prestataire](#)

Mots clés [Prestations de soins de santé](#), [Prestataires de soins de santé](#)